

Image not found or type unknown



## Different suite a une demission

Par **louloute**, le **10/07/2009** à **15:28**

Bonjour,rnrnj ai demissionner d un cdi au mois de mars 2009 d une association d aide a la personnes pour un desaccord suite a mon entrer en formation. Cette formation qui ete partiel je demander donc un aménagement de mes horaires qui ma ete refuser. Suite a un entretient telephonique j ai arrete mes interventions ( je n est donc pas fait de preavis) et j ai fait parvenir ma lettre de demission avec mes feuille de pointage. Actuellement je n est ni reçu de paie ni de fiche de paie pour le mois de mars ainsi que mes congee payées et mon attestation assedic concernant cette emploirnau mois de juin dernier j ai envoyer une lettre recommander depuis je n est reçu aucune nouvelle. Je n est pas le moyen de me deplacer les bureau de la societe se situant dans une autre region que la mienne tout se passer par telephone ou par ecri. J aimerais savoir qui es dans son droit entre moi et mon ancien employeur et quel sont mes recours?

Par **Visiteur**, le **11/07/2009** à **07:25**

bonjour,rnrnvotre lettre de démission vous l'avez envoyé en recommandée ?rnrnaviez vous un préavis à effectuer ?

Par **louloute**, le **11/07/2009** à **07:46**

bonjour rnoui je l e envoyer en recommander et j ai bien garder le bordereau d envoie mais je n est plus aucune nouvelle de mon employeur

Par **Visiteur**, le **11/07/2009** à **08:54**

et pour le préavis ?

Par **louloute**, le **11/07/2009** à **09:14**

pour cette association je n'intervenant que pour le compte de mutuel dans le cadre de l'hospitalisation à domicile par conséquent j'ai fini les personnes chez qui il me rester des heures à effectuer et après plus rien dans mon contrat j'ai un préavis d'un mois mais étant donné qu'il ne m'en pas donner d'autre intervention je n'est pas put effectuer jusqu'au bout du préavis  
rncdltrncindy